

Un Plan Marshall de la pauvreté

Le gouvernement wallon met en place une série d'actions pour lutter contre la «déprivation» matérielle qui touche près d'un Wallon sur cinq.

● Martial DUMONT

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 19,2 % des Wallons vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 1 074 euros pour un isolé ou 2 256 euros pour un ménage de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans.

Pour la première fois, le gouvernement wallon a donc décidé de s'attaquer de manière globale à la pauvreté. Parce que, comme le dit Paul Magnette, «être pauvre, ça coûte cher».

Quand on est pauvre, pas moyen de se payer une voiture pour chercher du boulot, impossible d'investir dans des travaux d'économie d'énergie pour payer moins in fine. Impossible aussi de s'alimenter correctement, ce qui entraîne un surcoût généré par les problèmes de santé. Bref, une double peine pour tous ces

Les mesures wallonnes veulent aider les pauvres concrètement dans leur quotidien.

gens qui ne parviennent pas à faire face au coût de la vie dans de nombreux domaines.

Une approche universelle, non catégorielle

Le but de ce plan qui se décline à l'intérieur même des compétences du gouvernement (lire ci-dessous) est «d'impacter directement le quotidien des personnes en situation de précarité».

En clair, on ne vise pas ici des catégories de personnes. Mais

bien tous ceux qui ont des difficultés. Y compris les primo-arrivants ou demandeurs d'asile.

C'est pour cette raison également que le gouvernement a décidé de ne pas destiner ses actions aux seules personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté mais bien à ceux qui sont en «déprivation matérielle».

Un concept qui recouvre l'incapacité à couvrir trois des neuf postes de dépenses suivants : faire face à des dépenses imprévues, manger tous les deux jours un repas protéiné, chauffer correctement son logement, partir une semaine en vacances par an, éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement, disposer d'une voiture, d'une télé, d'un téléphone et d'une machine à laver.

En clair, si vous n'avez pas de voiture, de télé et que vous ne partez jamais en vacances, vous faites partie des 17,5 % de pauvres en Wallonie.

Et ce Plan Marshall social devrait vous aider. ■

● LE CHIFFRE

17,5

C'est le pourcentage de Wallons qui sont en déprivation matérielle. Il est un peu moins élevé que celui des Wallons qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Mais il est surtout beaucoup plus élevé qu'en Flandre où il n'est que de 7,5.

● CECI DIT

par **Nathanaël
JACQMIN**

Ceux de chez nous...

Vous trouvez ça normal, vous, qu'on donne à ces étrangers qui débarquent chez nous un toit, à manger et une allocation alors qu'on n'a rien fait pour ma pauvre mère handicapée éjectée de son habitation sociale ?

Dans le bus, dans le train ou au boulot, on est tous les jours confronté à des amalgames et des comparaisons nauséabondes. S'il est parfois bien difficile d'argumenter devant certaines injustices criantes, on a souvent tendance à les généraliser.

À les entendre, il y aurait des hordes d'étrangers venus prendre notre travail, nos allocations. Et nous islamiser... Ils ne sont pas contre la solidarité. «*Mais on ne peut pas accueillir toute la misère*

du monde.»

Ils prônent une solidarité limitée à un bout de territoire ou au gène du Wallon pure souche.

Comme le secrétaire d'État à l'Immigration Théo Francken, ils trouvent aussi que les réfugiés arrivés en Belgique sont bien trop gâtés. Ils en deviennent douillets et ne savent pas apprécier tous les efforts consentis par notre pays pour les accueillir. C'est vrai qu'en matière de pauvreté, on devient aussi de plus en plus exigeant. Pour preuve, la Wallonie a décidé de choyer davantage 19,2 % de ses habitants qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Ils ne pourront ainsi plus dire qu'ils ne sont pas mitonnés, eux aussi, aux petits oignons.

SANTÉ

Médecine de 1^{re} ligne

Se soigner reste une difficulté majeure pour les personnes précarisées.

L'enjeu est donc de leur amener la santé.

En augmentant l'accessibilité aux services de proximité: développement des maisons médicales, soutien aux médecins généralistes dans les zones en pénurie (rurales) sont deux des priorités. Tout comme la prise en charge plus efficace des maladies chroniques.

La médecine préventive sera également renforcée, partant du principe que «le meilleur malade est celui qui n'existe pas».

Et puis il y a la santé mentale, souvent fragile, des jeunes qui vivent dans des familles précarisées. L'accès aux soins et aux consultations sera facilité. ■

FAMILLE

Protéger les monoparentales

Le risque de pauvreté des enfants est particulièrement aigu au sein des familles monoparentales, de plus en plus nombreuses par ailleurs.

Parce que celles-ci sont victimes de discriminations, parfois légales, dues à une inadéquation des lois face à une nouvelle donne sociale.

Dans le nouveau modèle d'allocations familiales (régionalisées désormais), il est dès lors prévu de tenir compte plus spécifiquement de ce nouveau type de famille. Mais ce ne sera pas avant 2017.

En revanche, le gouvernement a prévu dès à présent de réviser les plafonds de revenus pour l'octroi des suppléments sociaux aux familles monoparentales. ■

LOGEMENT

Revoir les attributions

Parmi les personnes en précarité, 40 % n'ont pas accès à un logement social. Le système d'attribution sera revu. Les critères seront modifiés et la priorité sera donnée aux familles en grande précarité.

Concernant l'accès au logement privé, un fonds régional de garanties locatives devrait décrire les propriétaires qui sont réticents à louer à des familles en difficulté, une grille indicative des loyers permettra de ne plus demander des loyers démesurés, et des prêts hypothécaires sociaux favoriseront l'accès à la propriété.

Enfin, en matière de performance énergétique, le nouveau système de primes et de prêts à taux zéro (Ecopack/Rénopack/Accesspack), favorisera ceux qui ont le moins la possibilité d'investir. ■

ÉNERGIE

Protéger les plus faibles

Les familles les plus pauvres consacrent 19 % de leur budget à l'énergie contre 5,1 % pour les familles aux revenus plus élevés. Vu le coût en augmentation constante de l'énergie, certaines familles tentent de réduire leur consommation jusqu'en deçà de leurs besoins élémentaires.

En 2017, le système de tarification progressive et solidaire devrait, selon le gouvernement, rééquilibrer un peu les choses.

La notion de «client protégé» va être élargie. Ceux qui rentreront dans cette catégorie seront protégés contre les coupures d'électricité et bénéficieront d'un «montant maximum à facturer».

Les compteurs à budget devraient être remplacés par un système moins répressif mais plus sensibilisant à la rationalisation de l'énergie. ■

ALIMENTATION

Y a pas que le Poulycroc

Une enquête de 2013 l'a prouvé: plus le revenu augmente, plus la consommation de fruits et de légumes augmente également. Et celle de boissons sucrées diminue.

Comme le dit avec un brin d'humour le ministre Paul Furlan, manger du Poulycroc tous les jours, ce n'est pas l'idéal, notamment pour la santé. Le futur plan «nutrition-santé» comportera d'ailleurs un volet «lutte contre la pauvreté» à travers l'organisation d'ateliers sur les comportements alimentaires.

Afin de donner accès à une variété alimentaire aux familles précarisées, la création d'épiceries sociales va être encouragée. La distribution des invendus alimentaires sera favorisée. ■

EAU

Un fonds social doublé

Tout comme l'énergie, l'eau est un bien vital dont l'accès n'est plus forcément garanti vu l'augmentation de prix liée au coût réel de l'eau en comptant son épuration, son transport, etc.).

Cette garantie est toutefois apportée désormais par le Fonds social de l'eau dont les moyens ont été récemment doublés.

Cela dit, pour assurer sa pérennité, ce fonds doit être optimisé.

Cela passe par une meilleure répartition afin de pouvoir aider toutes les familles en difficultés de paiement.

Le gouvernement wallon veut également développer des mesures de prévention et d'éducation visant à consommer l'eau avec parcimonie. ■

MOBILITÉ

Bouger pour s'intégrer

La capacité à se déplacer est un facteur d'intégration fondamentale.

Or, les personnes précarisées réduisent au maximum leurs déplacements. Et ce malgré certaines mesures qui ont déjà été prises comme le tarif social dans les TEC ou les taxis sociaux.

Où alors, elles s'endettent : l'achat d'une voiture nécessaire pour aller travailler est souvent un accélérateur de paupérisation.

Au-delà d'une meilleure communication autour des aides existantes, la Wallonie va également soutenir le développement d'auto-écoles solidaires, renforcer les possibilités de crédits sociaux pour l'achat d'un véhicule ou encore faciliter (via les CPAS) l'accès au permis dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle. ■

SECONDE MAIN

Un secteur trop peu connu

Les magasins de seconde main peuvent se révéler une alternative particulièrement intéressante pour la population précarisée.

Malheureusement, ce secteur est trop peu connu. Et beaucoup ont parfois honte d'y avoir recours.

Il s'agira d'abord d'améliorer son image de marque afin de faire comprendre que seconde main n'est pas synonyme de « mauvais état ».

Autre cliché : la seconde main ne concerne pas que les vêtements. Les biens d'équipement comme les vélos ou le matériel informatique sont également disponibles.

Dans ce cadre, les CPAS pourraient jouer un rôle de relais entre les vendeurs et les acheteurs. ■

LOISIRS

Vacances j'oublie tout...

Selon une enquête de 2011, 38 % des ménages wallons n'ont pas la capacité financière de partir une semaine en vacances par an.

Le gouvernement va contacter les opérateurs touristiques dans toute la Wallonie, tant publics que privés, en les encourageant à « casser leurs prix » pour les publics précaires.

Les Gîtes de Wallonie ont déjà, cette année, mis sur pied une opération de mise à disposition de lieux touristiques gratuitement pour des familles qui n'ont pas les moyens de partir.

En Flandre, le système est déjà en place depuis belle lurette.

Sortir de son quotidien, avoir des loisirs est une manière de sortir de la pauvreté juge l'exécutif wallon. ■

NUMÉRIQUE

Réduire la f(r)acture

Trois ménages sur quatre en Wallonie sont connectés à Internet.

Mais dans les ménages monoparentaux, c'est seulement un sur deux.

Or, l'accès au net, et aux nouvelles technologies, est un facteur d'inclusion sociale. Notamment parce qu'il permet l'accès aux services en ligne, aux offres d'emploi, etc...

Le gouvernement a donc décidé de financer structurellement les Espaces Publics Numériques (gratuité du net) et de multiplier les formations à destination de publics cibles.

Un portail internet sera également développé spécifiquement pour les personnes précarisées afin qu'elles puissent trouver toutes les aides auxquelles elles ont droit. ■